

NEWTON

ecofriendly vehicles

Porter Electrique - fourgon



Aides
gouvernementales
5000 €

Transportez vos marchandises en toute sécurité et sans émission CO2!

Dans sa version fourgon, le Porter Électrique allie toutes les qualités d'un petit utilitaire urbain. Il présente un exceptionnel rapport charge/surface utile. Les deux portes latérales coulissantes et le vaste hayon arrière se révèlent particulièrement pratiques pour le transbordement quotidien de marchandises de faible ou grand volume.

PERFORMANCES

Le Porter Electrique est proposé avec deux types de batteries différents: batteries au plomb ou batteries lithium.

	Autonomie	Vitesse Max.	Charge Utile	Pente Max.
Batteries au plomb	90 km	70 km/h	470 kg	16%
Batteries au lithium	120 km	70 km/h	500 kg	18%

DIMENSIONS

Dimensions

Longueur	3370 mm
Largeur	1395 mm
Hauteur	1870mm
Empattement	1810mm

DETAILS DE L'EQUIPEMENT

Détails du véhicule

Nombres de places assises	2
Nombre de portes sur cabine	2
Nombre de portes latérales	2
Hayon arrière vitré avec dégivrage	oui
Nombre d'essieux et de roues	2 essieux et 4 roues
Volume du compartiment de charge	3 m ³
Diamètre du braquage hors-tout	8 m
Grille de séparation cabine avant/compartiment de charge	oui
Hauteur plateau de chargement	55 cm

EQUIPEMENTS ET OPTIONS

	De série	En option
Chauffage*	X	
Climatisation		X
Signal sonore de recul	X	
Condamnation centralisée*	X	
Kit complet roue de secours		X

* en option sur la version au lithium.

REFERENCES

Ville de Cannes
Ville de Mougins
Mairie de Monaco
La Poste Monaco
Gouvernement de Monaco
Monte Carlo SBM

FAQ

Après carrossage:

- la largeur hors tout du véhicule ne doit pas dépasser 1,46m
- la longueur hors-tout ne doit pas dépasser 3,865m pour véhicule au Plomb et 3,820m pour véhicule au lithium
- Porte-à-faux arrière maxi sans ferrure ni accessoire 1,085m pour véhicule au Plomb et 1,040m pour véhicule au lithium
- Porte-à-faux arrière maxi avec ferrure et accessoires 1,205m pour véhicule au Plomb et 1,160m pour véhicule au lithium

En ce qui concerne la hauteur, la législation française n'impose pas de limite: c'est l'environnement dans lequel évoluera le véhicule qui guidera (présence de pont, de tunnel ou entrée de garage...)